

AR PREFECTURE

016-200054047-20160920-2016_09_20_19-DE
Reçu le 03/10/2016

Ainsi, une tranche ferme étude serait engagée au niveau des diagnostics et avant-projets rues du Maquis Foch, du Pont Larréguy, allées de Blossac et rue Babaud-Lacroze, place de Henri Coursaget et rue Notre Dame, Quai d'Orléans et Parvis des Halles et, liaison douce jusqu'à saint-Germain. Coût estimé: 45 000 € TTC.

Une tranche optionnelle de travaux pour aménager la rue du Maquis Foch serait engagée dans le même temps pour bénéficier de gain sur le marché de maîtrise d'œuvre et immédiatement initier une phase opérationnelle de travaux.

Monsieur le Maire précise que l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est évaluée à 240 500 € HT dont 203 000 € HT affectés aux travaux.

Monsieur le Maire indique, par ailleurs, que la réalisation de ce programme rend nécessaire le recours à un maître d'œuvre.

Vu l'article 2 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (dite loi MOP),

Considérant le programme et l'enveloppe prévisionnelle de l'opération tels qu'exposés précédemment,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Adopte le programme de l'opération ;
- Approuve l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération ;
- Autorise le lancement de la consultation des prestataires d'études et de maîtrise d'œuvre ;
- Autorise à ce titre les demandes de subventions mobilisables
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subventions.

Pour Extrait Conforme
En Mairie le 29 septembre 2016



Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

